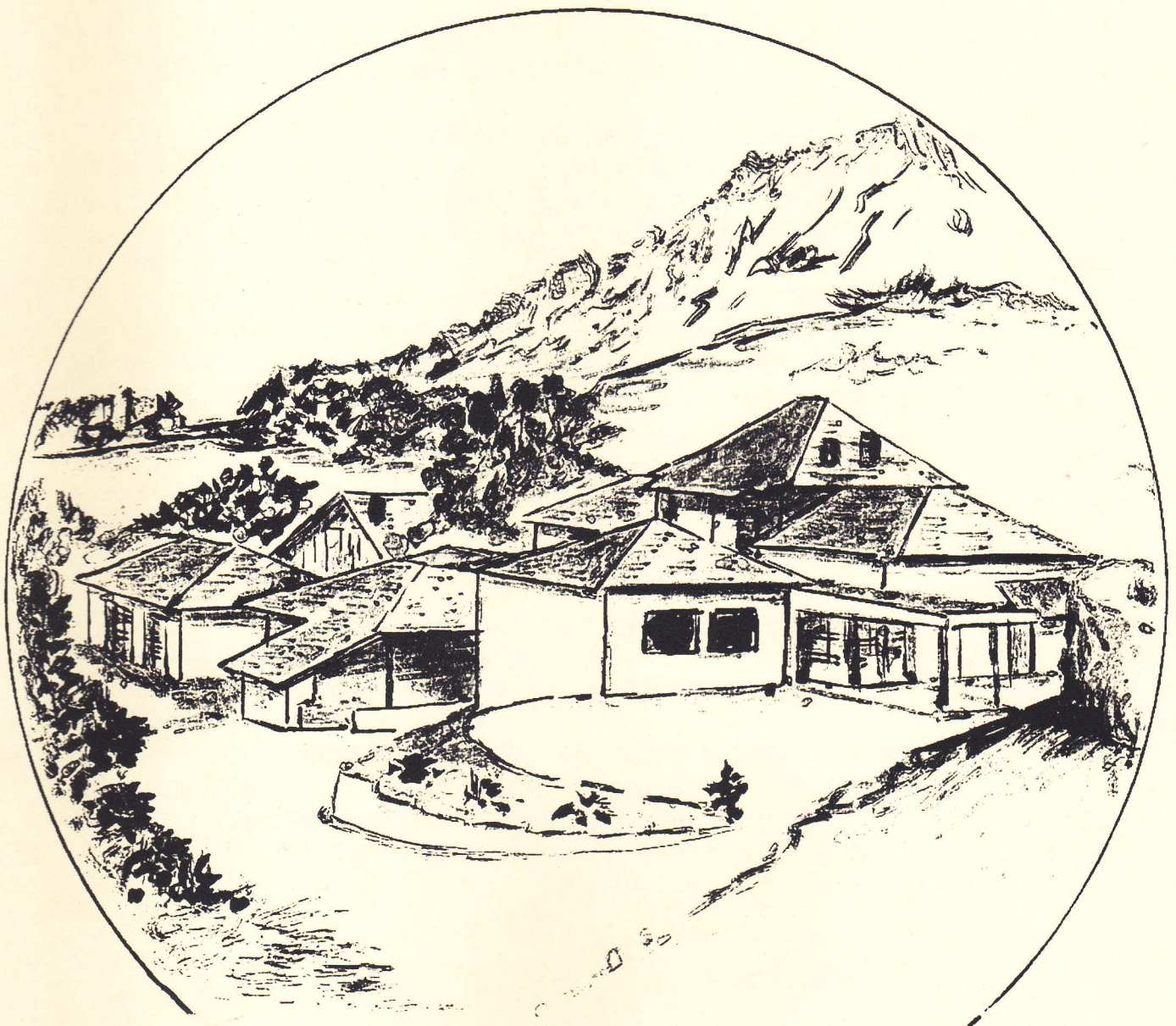


# *Saint-Jean de Tholome*

*Année 1996*



## LE MOT DU MAIRE

Après des années lourdes en investissements, 1996 restera une année pauvre en réalisations, mais très fructueuse en réflexion, négociation, élaboration, réunions.

Dans le domaine de la voirie, le projet d'élargissement de la voie communale N°2 suit son cours pour le troisième tronçon, dont la première tranche sera réalisée prochainement. D'autres travaux d'aménagement de notre réseau routier communal sont à l'étude.

Le réseau d'eau demande quelques rénovations:

La colonne du Chef-Lieu a été changée cette année

En 1997, ce sont les pompes de Bovère qui seront remplacées.

Les problèmes d'assainissement retiennent toute notre attention et actuellement deux projets d'extension sont étudiés.

L'année 1996 a été marquée par l'élaboration du nouveau MARNU. Etudié en concertation avec les services administratifs de la D.D.E., la D.D.A., et la préfecture, il sera plus restrictif que le précédent, conséquence directe de l'application de la *loi montagne et du règlement départemental sanitaire*.

Malgré un projet tout à fait raisonnable de la municipalité, nous avons été censuré par l'ensemble des services et bien qu'ayant défendu notre cause auprès du Secrétaire Général de la préfecture, le plan issu de ces démarches correspond plus aux désirs de l'administration qu'à celui du conseil municipal.

Certains se sont peut-être étonnés de n'avoir pas vu notre habituel bulletin municipal lors des vœux le 04 janvier 97. Nous avons choisi de le faire cette année un peu plus élaboré et ouvert aux associations qui animent notre commune, le secteur ou le canton.

A l'heure où on parle de l'Europe, les souhaits officiels sont tournés vers les « regroupements », d'où la naissance de nombreux syndicats intercommunaux ou associations intercommunales ou cantonales auxquels nous adhérons.

Quelques-unes d'entre elles ont bien voulu nous informer de leurs activités.

Vous souhaitant bonne lecture de ces quelques pages, vos élus restent à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être utile.

H. DETURCHE,

## QUELQUES DATES ...

### 13 AVRIL 1996 :

Monsieur Pierre MAZEAUD, ministre et député, remet la Médaille de l'Ordre National du Mérite à Monsieur Gaston MOSSUZ, ancien maire, en présence de Monsieur CHAVANNE conseiller général, des maires du canton, du conseil municipal et de la famille du médaillé.

### 27 AVRIL 1996 :

Les nouveaux bâtiments scolaires sont inaugurés par Monsieur FUMEX, vice-président du conseil général et Monsieur CHAVANNE conseiller général. Etaient présents : les Maires du canton, les représentants des administrations, le conseil municipal, le corps enseignant, quelques parents d'élèves. Petite déception pour le manque de participation des parents d'élèves qui n'ont pas su montrer l'importance qu'ils accordent aux efforts consentis pour cette école.

### 15 MAI 1996 :

Soirée à St JEOIRE pour l'élection de la Duchesse du Faucigny. St JEAN a l'honneur et le plaisir d'être représenté par Magali MARTIN (20 ans) élue *première Dauphine*.

### 23 JUIN 1996 :

Concert de l'harmonie municipale de St JEOIRE devant la mairie.  
Fête de l'école : stands, repas, buvette, animation, mais surtout un *spectacle* donné par les enfants toujours très réussi.

### 30 JUIN 1996 :

160ème Festival des Musiques du Faucigny à St Jeoire.  
Les musiques de Mieussy et Taninges se sont restaurées dans notre commune puis ont donné un concert très apprécié place de l'Eglise en fin d'après-midi. Après un petit repas à l'école, tout le monde s'est retrouvé à St JEOIRE pour le grand bal final.  
Pendant plusieurs mois un petit groupe de St Jean a pris une part très active à l'organisation et au déroulement de cette magnifique journée qui a rassemblé plus de 1200 musiciens au Chef-Lieu du canton. Preuve qu'ensemble de grandes manifestations peuvent être organisées et réussies.

### 02 SEPTEMBRE 1996 :

*Fête au village* organisée par la Bougeotte qui ouvre l'exposition *St Jean d'Hier et d'Aujourd'hui*.  
Félicitations et merci aux personnes qui par un immense travail de recherche, tri, classement, nous ont permis de retrouver ces visages familiers ou parfois inconnus, de découvrir et de rêver devant ces photos de nos villages d'antan.



## ETAT CIVIL DE L'ANNEE 1996

### NAISSANCES :

GONET Simon	Chef-Lieu né le 14 Avril à AMBILLY
GUYEN Charlie	Les Granges né le 03 février à ANNEMASSE
HUTTINET Mélanie	La Cocarde née le 14 septembre à AMBILLY
MIGUEL Charly	Romblaz né le 24 mai à AMBILLY
ROSAT Mélinda	Larsenex née le 18 Novembre à AMBILLY
VUAGNOUX Clémentine	Chez Nonoz née le 10 Décembre à ANNEMASSE
DAMIAN Adrien	La Cocarde né le 05 Août à CLUSES
DELON Florent	Les Tattes né le 16 juin à ANNEMASSE
LIBERSA Sophie	Bovère née le 21 Août à SALLANCHES

### MARIAGES

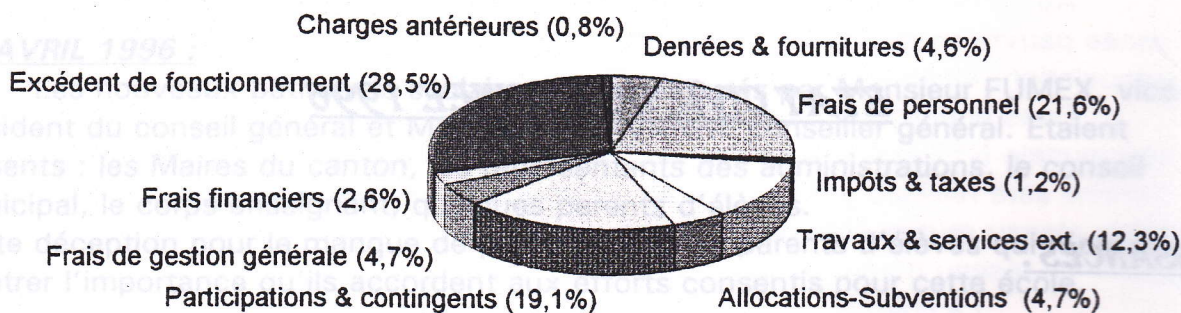
Le 06 AVRIL	LACHERY Christine et METRAL Stéphane
Le 14 SEPTEMBRE	LAYAT Anne-Marie et MAURE Noel
Le 16 NOVEMBRE	GEVAUX André et PEILLON Danièle

### DECES

Le 17 JANVIER	GAY Angèle épouse CHATEL-LOUROZ (Ambilly)
Le 20 JANVIER	GAY Marguerite (chez Les Ruz)
Le 24 JUILLET	RUIN Jeanne Vve GEVAUX (vers Gevaux)
Le 16 AOÛT	VERDAN Eloïse Vve GROS (chez Les Ruz)
Le 12 DECEMBRE	PETITE Raymonde Vve OUAYOUN (Romblaz)

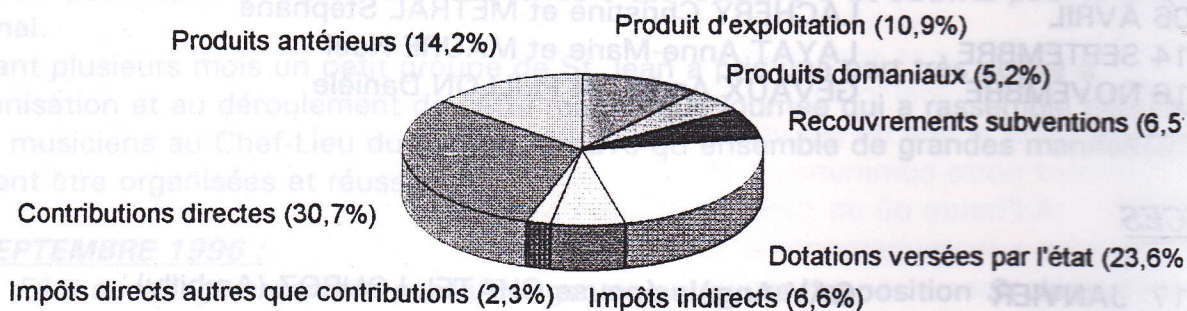
# BUDGET COMMUNAL 1996

## DEPENSES



**SECTION FONCTIONNEMENT : 2 786 436 F.**

## RECETTES



# BUDGET COMMUNAL 1996

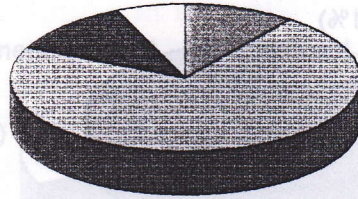
DEPENSES : 796 294 F.

RECETTES

Autres emprunts (prêts à des syndicats) (6,5%)

Travaux bâtiment et  
génie civil (11,6%)

Emprunts (10,2%)



Acquisition biens meubles et immeubles (71,7%)

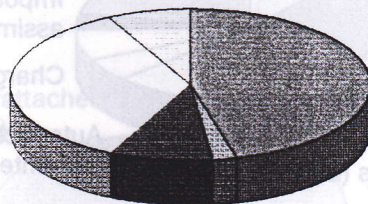
## REALISATIONS INVESTISSEMENT 1996

RECETTES : 1 734 524 F.

DEPENSES

Fond de compensation T.V.A. (7,4%)

Aliénation de biens meubles  
et immeubles (35,3%)



Prelèvement (45,7%)

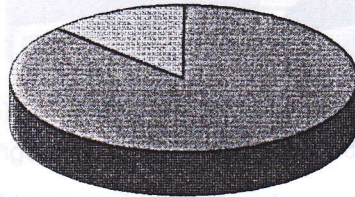
DGE (9,2%)

T.L.E. (2,3%)

# BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

DEPENSES  
RECETTES

Subventions d'exploitation (13,1%)



Ventes de prod. fabriq.,  
prest. de services (86,9%)

## SECTION EXPLOITATION : 436 381 F.

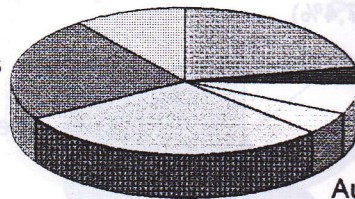
DEPENSES

Autofinancement comp.  
de la sect. invest. (10,5%)

Achats, autres charges externes (21,7%)

Dotations aux amortissements  
et provisions (23,1%)

Impôts, taxes et versements  
assimilés (3,4%)



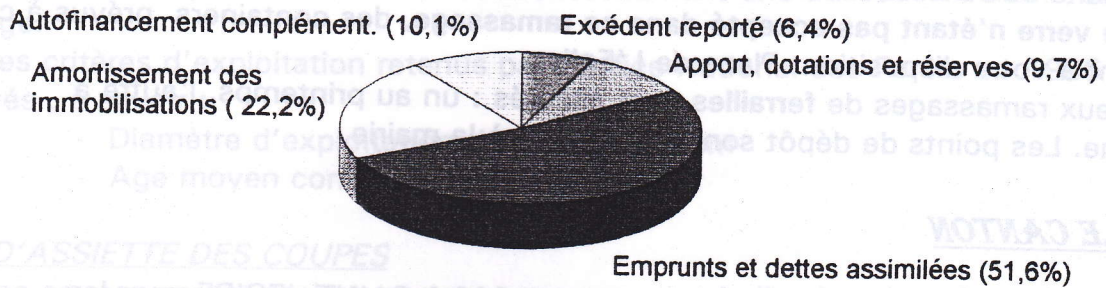
Charges de personnel (6,9%)

Charges financières (29,6%)

Autres charges de gestion  
courante (4,8%)

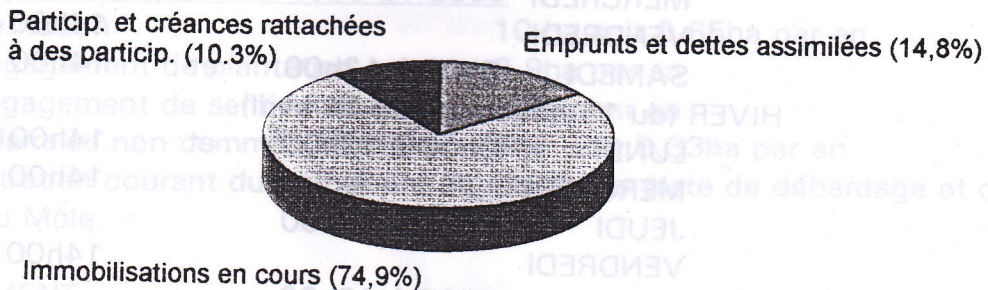
# BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

## RECETTES



## SECTION INVESTISSEMENT : 454 002 F.

## DEPENSES





## NOS DECHETS ...

### DANS LA COMMUNE

Très tôt le **MARDI MATIN** le camion de la « COVED » sillonne les routes de la commune pour le ramassage des ordures ménagères.  
En 1996, 195 tonnes (environ) d'ordures ont été ainsi ramassées, emmenées à BONNE pour ensuite être incinérées sur un autre site.

Le verre n'étant pas accepté dans ce ramassage, des containers prévus à cet effet sont à votre disposition Place de L'Eglise.

Deux ramassages de ferrailles sont assurés : un au printemps, l'autre à l'automne. Les points de dépôt sont à consulter à la mairie.

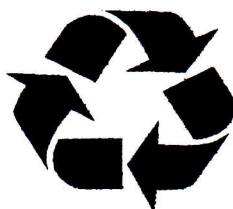
### DANS LE CANTON

Une **déchetterie** a ouvert ses portes en 1996 à SAINT JEOIRE pour les communes suivantes : ONNION, MEGEVETTE, LA TOUR, VILLE, St JEOIRE, St JEAN DE THOLOME

SONT ACCEPTEES : papiers, cartons, verre  
Déchets encombrants  
Gravats, matériaux démolition/bricolage, terres  
Ferrailles, métaux non ferreux  
Huiles moteurs, batteries, pneus (véhicules légers)

SONT INTERDITS : Les ordures ménagères  
Les déchets industriels  
Les déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin)  
Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement  
Certains déchets artisanaux et commerciaux

HORAIRES : ETE (du 15 avril au 14 novembre)  
LUNDI 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00  
MERCREDI 14h00 à 17h00  
VENDREDI 14h00 à 17h00  
SAMEDI 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30  
HIVER (du 15 novembre au 14 avril)  
LUNDI 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00  
MERCREDI 14h00 à 17h00  
JEUDI 9h00 à 12h00  
VENDREDI 14h00 à 17h00  
SAMEDI 8h00 à 12h00



## FORET COMMUNALE

Le plan d'aménagement de la forêt communale de notre commune est arrivé à échéance en 1995.

Le Conseil Municipal a renouvelé et signé avec l'Office National des Forêts un nouveau plan d'aménagement pour une période de 15 ans (1995-2009)

La surface cadastrale est de 218 ha54a, composée de 27 parcelles. Depuis 1903 la surface de la forêt communale n'a pas été modifiée.

L'objectif principal demeure la production de bois d'oeuvre résineux de qualité, les feuillus n'ayant qu'un but cultural et accessoirement une utilisation comme bois de chauffage.

Les critères d'exploitation retenus par l'Office National des Forêts en 1966 seront conservés, à savoir :

- Diamètre d'exploitation théorique : 55 cm
- Age moyen correspondant 120 ans

### MODE D'ASSIETTE DES COUPES

Les coupes seront assises par contenances avec indication du volume à prélever par parcelle.

### POSSIBILITE

La possibilité de contenance est de 13ha45a par année. Elle correspond à une possibilité indicative de 606 m<sup>3</sup> par année soit une baisse importante par rapport à la période précédente.

### EVOLUTION DU PRELEVEMENT

Aménagement	Durée d'application	Surface totale de la forêt	Volume résineux prélevé par an
1903	19 ans	218ha54	80 m <sup>3</sup>
1922	16 ans	218ha54	440 m <sup>3</sup>
1938	28 ans	218ha54	871 m <sup>3</sup>
1966	29 ans	218ha54	1186 m <sup>3</sup>

### TRAVAUX A PREVOIR ENTRE 1995 ET 2009

- \* Plantation 10 ha soit 0.65ha par an
- \* Dégagement de plantation 6,9ha par an
- \* Dégagement de semis naturels 2,3ha par an
- \* Eclaircies non commercialisables 5ha soit 0.33ha par an
- \* Entretien courant du parcellaire du réseau de piste de débardage et de la route forestière du Môle.

### ACTUELLEMENT

Les communes boisées arrivent difficilement à équilibrer le budget entre les recettes obtenues par la vente des coupes de bois et les dépenses engendrées par l'entretien de la forêt effectué par les agents de l'Office National des Forêts.



## ÀU FIL DE L'EAU ...

Durant la décennie des années 50, la rumeur court : l'eau distribuée aux portes de toutes les habitations..... Presque un rêve.

Les années 60 ont vu le défi relevé.

La tâche n'a pas été facile devant l'étendue de notre commune , mais les résultats sont là.

L'eau provenant de sources et captages alimente 430 foyers aujourd'hui.

Bien sûr en période de sécheresse, les sources tarissent un peu et le manque se fait sentir dans certains villages. Grâce au raccordement sur le réseau d'eau de Peillonex/Faucigny, les niveaux d'eau dans les réservoirs peuvent être maintenus, cela reste la « solution d'urgence ». A chacun de faire preuve de raison (éviter arrosages, lavage voitures, ...) en périodes difficiles afin d'éviter les déboires du « manque total d'eau » ou de voir venir une réglementation sévère sur la consommation.

Aujourd'hui le réseau est géré par la Commune. La surveillance et les travaux de petit entretien sont assurés par le fontainier (employé communal), les gros travaux sont assurés par des entreprises de Travaux Publics.

Par exemple : 1996, la colonne du Chef-Lieu est changée

Suite à un appel d'offres, les travaux sont confiés à l'entreprise SADDIER de St PIERRE.

Coût global : 257 172.45F.

Pour une meilleure gestion, *un règlement sur l'eau* a été édité afin de définir clairement :

- Les conditions de réalisation des branchements d'eau potable
- Le mode de règlement des branchements
- Ainsi que tous les détails techniques se rapportant à l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de notre commune.

Ce document est à disposition en mairie.

### PROTECTION DES SOURCES

La Municipalité a signé une convention avec la Préfecture afin d'établir les *périmètres de protection des sources*. Cette démarche est obligatoire suite à la loi sur l'eau du 03.01.92 donnant obligation aux collectivités locales de faire le nécessaire pour garantir la qualité de l'eau (clôtures, achats de terrains....). Ces études sont en partie financées par le département.

N'oublions pas ! l'eau est un bien naturel indispensable aux grands et aux petits, nous savons la capter, nous savons la traiter, mais la nature garde jalousement son secret de fabrication alors sachons respecter et sauvegarder !



## ***ET LES EAUX USEES ...***

Le traitement des eaux usées reste un lourd problème pour les collectivités.

Notre réseau d'assainissement communal avance doucement, en 1996 32 foyers sont reliés à l'égoût, il reste encore beaucoup à faire.

La **station du Thy** (sise à Sous Peillonex) assure le traitement des eaux usées. Cette station est gérée par le Syndicat du Thy auquel la commune adhère.

L'agrandissement (en cours) de celle-ci permettra de traiter les eaux pour une population de 15000 habitants.

Les eaux pluviales ne doivent pas être collectées sur le réseau d'égoût

Nombreux sont encore ceux qui doivent installer un système d'assainissement individuel.

La décentralisation entraîne une responsabilité de plus en plus importante des collectivités locales : la responsabilité du choix du système d'assainissement par rapport au terrain revient à la commune.

Pour répondre à cette nouvelle demande, un bureau d'études a été mandaté pour établir une *carte d'aptitude à l'assainissement individuel* dans les secteurs à urbaniser ou propices à l'urbanisation.

Dans un premier temps une *enquête géologique* nous trace l'Histoire de la formation des terrains de notre commune, puis en deuxième phase, des *sondages* sont faits et nous informeront sur la *perméabilité* des sols.

En fin d'études, un cahier sera remis en mairie comprenant :

- une carte où apparaîtront différentes zones (de la plus propice à la moins propice pour un assainissement individuel)

- les différents systèmes d'assainissement individuels à implanter dans chaque zone définie sur la carte, avec descriptif détaillé.

Cette étude est conforme aux demandes faites par la Direction Départementale de l'Équipement lors de demande de certificat d'urbanisme sur un terrain de pente supérieure à 12%. (Une étude géopodologique particulière est onéreuse et non garantie)

Enfin, dans le cadre du développement et de l'aménagement général de la commune, ce document sera essentiel.



## QUELQUES INFORMATIONS SUR L'URBANISME

### LE CERTIFICAT D'URBANISME

C'est un acte administratif d'information, créateur de droit lorsqu'il est positif, sur les possibilités de construire ou de réaliser une opération déterminée sur un terrain donné et sur les conséquences de certaines divisions.

C'est une formalité facultative, à l'exception des cas ci-après :

- \* Division de propriété bâtie dans un secteur doté d'un coefficient d'occupation des sols.
- \* Division de propriété en vue de l'implantation de bâtiment qui porte sur deux lots.
- \* Passage en commission départementale d'urbanisme commercial

Le certificat d'urbanisme a une validité de 12 mois, il est prorogé une seule fois pour une durée d'un an sur demande présentée deux mois avant l'expiration du délai de validité.

### LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, **doit**, au préalable, **obtenir un permis de construire**.

Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.

Ce permis n'est pas exigé pour les ouvrages qui, en raison de leur nature ou de leur très faible dimension, ne peuvent être qualifiés de constructions au sens du présent titre. (Extrait de l'article L.42-1 du code de l'urbanisme).

N'entrent pas dans le champ d'application du permis de construire les ouvrages suivants :

- \* Les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 m<sup>2</sup> et la hauteur inférieure à 1.5m
- \* Les terrasses dont la hauteur au-dessus du sol n'excède pas 0.60m.
- \* Sans préjudice du régime propre aux clôtures, les murs d'une hauteur inférieure à 2m.

Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 2 ans à compter de la délivrance de celui-ci. Il en est de même si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

### LE REGIME DECLARATIF

Une déclaration est nécessaire pour certains travaux de faible importance qui, normalement, entrent dans le champ d'application du permis de construire :

- \* Travaux de ravalement
- \* Châssis et serres (hauteur > 1,5m et < 4m)
- \* Construction ou travaux ne changeant pas la destination d'une construction existante

En travaux ne créant pas de surface de plancher nouvelle (SCHOB)

En travaux créant sur le terrain, déjà bâti, une SCHOB  $\leq$  20m<sup>2</sup>

- \* Clôtures (P.O.S. opposable)
- \* Piscine non couverte.

## PERMIS DE CONSTRUIRE 1996

FOLLIEUX Gilles	Les Viards	hangar matériel
LAYAT Regis	Les Syords	extention habitation
DETURCHE Gilles	La Fléchère	extension habitation
VERDAN MENOUD Senne	La Grosse Pierre	deux chalets habitation
NEPLAZ Jean	La Fléchère	chalet habitation
PERRAD Jean-Luc	Chez Bocquet	garage
VERVORT Eric	La Mouille	extension habitation
DETURCHE Marie-Angèle	Bovère	reconstruction habitation
AILLOUD Yves	Chez Jolivet	aménagement habitation
CHATEL-LOUROZ Lucette	Larsenex	aménagement habitation
ROSSIER Louis	La Fléchère	extension habitation
CHARTRAIN Thierry	Bovère	aménagement habitation
SPASOVSKI Mihai	Les Syords	aménagement habitation
VIRET Cécile	Granges Bovère	aménagement habitation
DONCHE François	Chez le Baron	aménagement habitation
LAPLACE Gilbert	Les Syords	construction habitation

## DECLARATIONS DE TRAVAUX 1996

METRAL Stéphane	Les Bauffonds	modification aspect extérieur habitation
CURDY Marie-Pierre	Bennaz	Réfection toiture habitation
CHAFFARD Fernand	Grange Cocarde	extension et création balcon
FERRARI Corrine	Bougnon	édifier balcon, transformer 2 fenêtres
BOUSSETTA Ahmed	Pouilly	édifier abri bois ouvert
BERARD Thierry	Chez Duret	édifier abri de jardin
LAYAT Maurice	Grange Cocarde	réparer remise
CHAFFARD Daniel	Les Ruz	déplacer grenier
VERDAN Jean-Paul	Les Ruz	implanter mazot

## CERTIFICATS D'URBANISME 1996

LAYAT Edouard	Lavondet	A 3880-666
CHAFFARD Fernand	Grange Cocarde	A 882-883-884
GROS Henri	Les Syords	B 1585



## UNE SI JOLIE PETITE ECOLE.

Sur la route du Môle, poussé au coeur du Chef-Lieu tout aussi sûrement qu'un champignon au beau milieu d'un champ, elle en impose au voyageur de passage.

Y aurait-il donc tellement d'enfants à Saint Jean de Tholome que la Commune ait fait germer, en 1995, ce deuxième bâtiment ?

Assurément oui, il fallait bien ce bel écrin pour accueillir nos 66 enfants de 3 à 11 ans. Beaucoup nous l'envient, et je le comprends : c'est quand même agréable d'exercer le plus beau métier du monde dans de bonnes conditions !

L'année 1996 fut placée sous le signe de l'eau.

Pour la petite classe d'abord qui, au printemps, a emmené tous les enfants de la maternelle à la découverte de cet élément dans la piscine des Vernets. Une expérience riche en émotions vraies pour les élèves qui ont appris à apprivoiser l'eau, à ne plus en avoir peur, et même jouer avec. Pas toujours simple, quand on a 3,4, ou 5 ans d'approcher cette grande étendue bleue.

C'est déjà un peu l'expérience de la vie qu'ils faisaient là, ces jeunes enfants. Et leurs parents ont parfois eu du mal à les reconnaître cet été au bord de l'eau !

Fortes de cette même expérience lors des 2 années précédentes, les 2 classes élémentaires ont voulu tenter une autre aventure : la classe de mer. Et c'est ainsi qu'au mois de Mai et après bien des négociations, 45 enfants et 6 adultes ont pris le train pour une semaine à Valras (34). Une semaine riche d'enseignements, où le milieu marin a dévoilé bien des secrets. Et une vie collective intense et pleine qui a récompensé tous les acteurs de ce projet. Un fameux coup de chapeau au Sou des Ecoles qui n'y est pas pour rien !

Nous en avons rapporté des souvenirs, et un journal, « Le Coquillage » rédigé là-bas.

Depuis, c'est « Le Grand Môle », le journal de l'école de Saint Jean de Tholome, qui a vu le jour. Le numéro 1 vient de sortir au mois de Décembre 1996. Là encore, durant l'automne, tout le monde s'y est mis, de la maternelle au CM2. Et si ce n'est pas parfait, cela ne saurait tarder !

Avec « Le Grand Môle », nous découvrons tous les affres des métiers de presse, de la rédaction jusqu'à l'impression, en passant par l'initiation à l'informatique et au traitement de texte ! Tout un programme ... au Programme ...

Dans la cour, les grands jouent à Papa/Maman avec les petits, des petits jouent au foot avec les grands ; ça se bagarre un peu aussi, ça dépend.

Et dans l'ensemble, adultes ou enfants, on est plutôt bien à l'école de Saint Jean de Tholome, une si jolie petite école !

Françoise MULLER-MASI (institutrice classe des grands)



## SOU DES ECOLES

Notre association a pour but d'organiser des manifestations dont le bénéfice permet à nos enfants de profiter des sorties dans le cadre scolaire telles que ski, piscine, mini séjour, de voir des spectacles ou d'acquérir du matériel pour leur développement.

Le soutien constant des parents et habitants du village ont permis notamment des cours de natation et la familiarisation avec le ski (depuis plusieurs années), un voyage d'une semaine au bord de la mer, un mini séjour aux Glières ....

Nos prochaines manifestations pour cette année scolaire :

- \* 2 FEVRIER 97 **Concours de belote** à la salle du Patronage
- \* 22 MARS 97 **Soirée dansante** à la salle de l'Oasis ( La Tour)
- \* 22 JUIN 97 **Fête de l'école** à l'école



## DETENTE ....

Depuis le mois d'Octobre Nelly CHAVAZ a créé des cours de danse à la salle du patronage : L "ALPESTRE "

Elle propose pour la première fois à Saint JEAN DE THOLOME ce qu'elle réalise depuis plus de 20 ans à GENEVE.

Son travail est donc le fruit d'une longue expérience de recherche sur le mouvement et le corps.

Différentes techniques sont utilisées pour atteindre cet objectif : assouplissement, barres, barres au sol, danse contemporaine.

Ces cours sont ouverts à toute personne désirant donner du temps à leur corps, à s'exprimer à travers lui.

Ce travail se fait en respectant les difficultés de chaque personne et en cherchant à retrouver l'harmonie corporelle.

Les cours ont lieu les MARDIS de 9H à 10H15 et de 20H30 à 21H45

Possibilité d'ouvrir un cours de simple assouplissement pour celles qui veulent se garder ou se remettre en forme.





## ASSOCIATION CANTONALE PETITE ENFANCE

### A.C.P.E

Soucieux de la qualité de garde de leurs petits bambins, des parents se sont mobilisés voilà déjà 10 ans et ont créé cette association, associant Communes du canton + Peillonex et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute- Savoie.

Aujourd'hui cette association sous la direction de Mme MORTON, gère

- La **Crèche Familiale** : 15 assistantes maternelles formées et encadrées
- La **Crèche Collective** : 2 centres d'accueil (Les Lutins à St Jeoire, Les Marmousets à Viuz en Sallaz)
- La **HALTE GARDERIE** : 2 structures (Les Lutins à St Jeoire, Les Marmousets à Viuz en Sallaz) pour l'accueil temporaire des enfants de 0 à 6 ans .

**Siège de l'Association : Le Clos Ruphy à St Jeoire**

**Directrice : Mme MORTON**

#### RESERVATIONS :

SAINT JEOIRE 04.50.35.97.08

VIUZ EN SALLAZ 04.50.36.94.93

#### INFORMATIONS :

L'A.C.P.E. assure des permanences « mode de garde »

- A l'ancienne mairie de St Jeoire le lundi de 15H à 18H et le samedi de 9H à 12H  
tel : 04.50.35.95.60
- Aux Marmousets (centre médical vers la poste) à VIUZ le jeudi de 15H à 18H  
tel : 04.50.36.97.08

#### POUR L'ANNEE 1996 :

La fréquentation pour notre commune se répartit comme suit :

Crèche familiale	:	841 journées comptabilisées pour 9 enfants
Les Lutins	:	53 journées comptabilisées pour 5 enfants
Les Marmousets	:	275 journées comptabilisées pour 9 enfants

Pour ses 10 ans , les 26 et 27 septembre à VIUZ EN SALLAZ (salle culturelle + anciens locaux des Ets Baud Lavigne) et à SAINT JEOIRE (salle des fêtes), l'ACPE présentera ses activités avec ateliers, film, conférences sur « la Petite Enfance »...



## **ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL**

**( A.D.M.R. )**

Créée en juin 1980, cette association qui recouvre 11 communes ( Peillonex, Marcellaz, Faucigny, Viuz en Sallaz, Ville en Sallaz, St Jeoire, La Tour, Onnion, Megevette, Fillinges, St Jean de Tholome ) est gérée par des bénévoles assistés d'une secrétaire employée à mi-temps.

L'A.D.M.R. assure deux missions distinctes :

- Aide aux personnes âgées ou handicapées (une aide-ménagère intervient pour aider ou assurer les tâches ménagères courantes)

- Aide aux familles (une travailleuse familiale ou une aide- ménagère vient aider aux tâches quotidiennes en cas de difficultés : maladie ou hospitalisation...)

Actuellement l'association emploie 14 aides ménagères

En 1996, dans notre commune, 3 personnes âgées et 5 familles ont bénéficié des services de l'association . Il est demandé une participation communale par heure travaillée sur la commune.

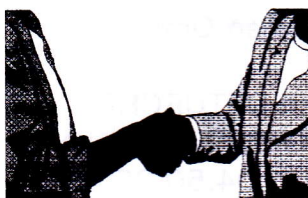
Pour tout renseignement, s'adresser à :

**LA MAIRIE DE St JEOIRE, siège social de l'Association tel : 04.50.35.80.05**

**Le secrétariat est ouvert du Lundi au Vendredi de 8H à 12H**

**Présidente Mme BONAZZI F. à Peillonex**

**Secrétaire Melle JANIN A.**



## LA BOUGEOTTE

L'association « La Bougeotte » a été créée au printemps 1986 dans un but d'animation, de rencontre et d'entraide.

Le club du 3<sup>ème</sup> âge a été créé aussitôt. Quinze à vingt membres se retrouvent régulièrement à la cure (Tous les 1<sup>er</sup> lundi du mois). Tous les retraités sont les bienvenus !

Chaque année voit se dérouler *la fête au village*. Cette année, elle aura lieu le **dimanche 31 août**.

Pour fêter le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association, une exposition a été réalisée sur le thème : *St JEAN d'hier et d'aujourd'hui*.

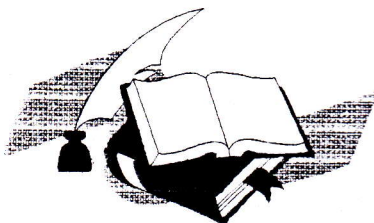
Les recherches de photos et d'anecdotes anciennes ont été effectuées grâce à la complicité de nombreux habitants du village. Etant donné le succès remporté, il a été décidé de continuer ce projet. Un appel est donc lancé à tous ceux ou celles qui désirent aider à enrichir cette exposition en vue d'une prochaine. Pour cela contacter Annie Deguin, Colette Giazzi ou Joëlle Rubin.

Une **bibliothèque** a été créée en 1993. La plupart des livres sont prêtés par la bibliothèque centrale de Ballaison. En 1995, une association distincte : la Bibliothèque de la Bougeotte a été créée pour gérer cette bibliothèque. Depuis 1996, grâce à la subvention municipale, quelques ouvrages neufs ont été achetés et complètent les livres donnés à l'Association.

*Horaires Bibliothèque : Jeudi de 10h. à 12h.  
Samedi de 10h. à 12h.*

Suite à la dernière assemblée générale en Octobre, un nouveau bureau a été élu :

MEMBRE D'HONNEUR	: Monsieur Henri DETURCHE , Maire	
PRESIDENT	: Monsieur Christophe QUIENOT,	
	Tel : 04.50.95.10.87	Fax : 04.50.95.14.26
VICE-PRESIDENTE	: Madame Annie DEGUIN	Tel : 04.50.95.11.38
SECRETAIRE	: Madame Clotilde COSTA	Tel : 04.50.95.11.61
TRESORIER	: Monsieur Patrick VIGANOTTI	Tel : 04.50.95.13.17
TRESORIER ADJOINT	: Monsieur Bruno DEGUIN	Tel : 04.50.95.11.38
COMMISSAIRE AUX COMPTES	: Monsieur Henry SUNIER	Tel : 04.50.95.10.65
DELEGUES FOYERS RURAUX	: Mme et Mr Henry SUNIER	Tel : 04.50.95.10.65



## LA JEUNESSE SPORTIVE DE LA TOUR

Super ambiance dans ce Club de foot qui compte 134 licenciés !

Les joueurs arrivent de 23 communes (Annemasse, Boège, Cluses, Cranves Sales, Faucigny, Gaillard, Genève, Habère Lullin, La Tour, Marcellaz, Marignier, Marnaz, Megevette, Onnion, Peillonex, St André, St Jeoire, St Jean de Tholome, Thyez, Vétraz, Villard, Viuz en Sallaz) et forment 10 équipes :

1 équipe Débutants, 1 équipe Poussins, 1 équipe Benjamins, 1 équipe moins de 13 ans en entente avec Viuz, 1 équipe de moins de 15 ans en entente avec Viuz, 1 équipe de moins de 17 ans en entente avec Viuz, 1 équipe féminine, 2 équipes séniors, 1 équipe vétérans.

Et pour bien jouer, il faut s'entraîner ...

Pour les Débutants : le mercredi 14h à 17h à LA TOUR avec MEYNET Marie-Jo  
DUARTE Carla  
BAUD GRASSET V.

Pour les Poussins : le mercredi 18h à La TOUR avec MARIOTTI Catherine  
CHATEL Agnès

Pour les Benjamins : le mercredi 18h à La TOUR avec BOURDES J.-Jacques  
LEBRUN Laurent

Pour les moins de 13 ans : le mardi à 18 h à La TOUR avec MALACARME Yann

Pour les moins de 15 ans : le Mercredi à 17h30 à VIUZ avec CHATEL Patrice  
LAUPER Olivier  
GAY Gérald  
TRUSCHEV Mickael

Pour les moins de 17 ans : le mercredi à 19h et  
le vendredi à 19h à La TOUR avec LEGON Florian  
MERMILLOD René

Pour les Séniors : le mardi à 19h et  
le jeudi à 19h à La TOUR avec PASQUIER Rémy  
BLANCHARD Guy

Pour les Féminines : le mardi à 19h et  
le vendredi à 19h à La TOUR avec DUVILLARD Yannick  
OUDIN Fabrice

Le Président du Comité est Monsieur Alain VON DACH de PEILLONNEX  
Le Responsable Jeunes est GROS Patrick de VIUZ EN SALLAZ

### **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :**

17 JANVIER 1997	Soirée des voeux à Peillonex
08 JUIN 1997	Tournoi féminines
21 JUIN 1997	Tournoi Jeunes
22 JUIN 1997	Tournoi Séniors
10 NOVEMBRE 1997	Soirée Karaoké



## AU JUDO CLUB

La première école de judo, qui se traduit par « voie de la souplesse » fut fondée il y a un siècle par son Maître JIGORO KANO.

Le code moral du judo représente un ensemble de règles de vie :

La politesse, le courage, la sincérité, la modestie, l'honneur, le respect, le contrôle du soi, l'amitié.

Le Club de VIUZ EN SALLAZ, lui, ne fut fondé qu'en 1967 par Monsieur REGAISSE André qui a obtenu dernièrement lors de l'inauguration de notre Dojo, la médaille de bronze de Jeunesse et Sports, remise par Monsieur BOURGEOUX, Président du Comité Départemental du Judo et disciplines associées, en remerciement pour toutes les années qu'il a bien voulu accorder à tous ces jeunes.

Depuis trente ans le Club a accueilli et accueille des enfants de notre commune Pour la saison 96/97 quatre jeunes et deux enseignants.

Depuis maintenant 5/6 ans, certains élèves se tournent vers la compétition et notre club a déjà obtenu 21 places de champion(ne)s de Haute -Savoie et 3 champions de ligue.

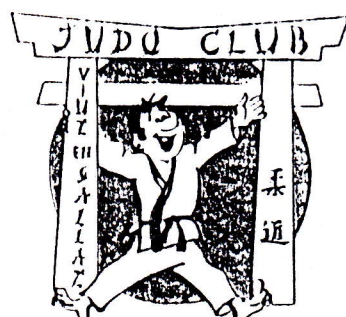
Le dernier titre de championne de France a été remporté par une élève (équipe Benjamines) de notre commune; toutes nos félicitations !

Le Club porte également de nombreux espoirs sur d'autres adhérents de notre commune et nous les encourageons vivement.

Le Judo Club espère accueillir encore des jeunes pendant de nombreuses années, et surtout compter sur ses tatamis d'autres jeunes de SAINT JEAN.

Président : Monsieur DURAND Martial

ARTS MARTIAUX JAPONAIS / Section Judo  
22, Les Granges - 74250 VIUZ EN SALLAZ - Tel : 04.50.36.90.47



## 1996... LA FÊTE DES GRANGES TIRE SA RÉVÉRENCE

Après 17 ans d'activités, l'association « LOU BEROU » a décidé de mettre fin à sa traditionnelle « Fête des granges » du dernier week-end de juillet.

En effet, débutée en 1979, avec comme seul but l'animation de notre commune, sans l'aide d'autres sociétés, qui avaient pourtant été sollicitées, une équipe de copains a pris le risque d'organiser la fête champêtre.

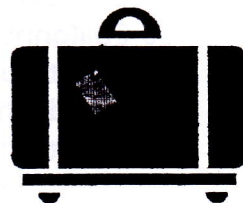
Devant le succès de celle-ci, d'autres ont suivi avec de plus en plus de travail au niveau de l'organisation, de plus en plus de difficultés à trouver des animations nouvelles, pour satisfaire une clientèle toujours plus exigeante.

Malgré certaines critiques, cette équipe a quand même pris du plaisir à se dépenser pour ces fêtes, sans compter ni son temps ni son argent pour des bénéfices qui, contrairement aux dires des gens, sont minimes par rapport à l'énorme travail et les lourdes responsabilités à assumer.

Malgré toutes ces difficultés, notre fierté est d'avoir dans l'ensemble réussi de belles fêtes, d'avoir le sentiment que beaucoup ont pris du plaisir à venir passer de bons moments avec nous et d'avoir durant un week-end participé à l'animation de notre commune

Toutes les bonnes choses ont une fin. La société va être dissoute, et les bénéfices iront grossir les caisses de sociétés de notre choix. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés et toutes celles qui sont venues apporter une note de gaieté à ce qui a été pour nous, une formidable aventure et un album de très bons souvenirs.

*LOU BEROU*



## C'EST AUSSI :

### POUR LE DON DU SANG :

L'association des donneurs de sang du secteur de VIUZ EN SALLAZ , sous la présidence de Monsieur MERVEILLE associe notre commune aux collectes :

En 1995, pour 4 collectes, 84 dons ont été enregistrés.

En 1996, pour 4 collectes, 69 dons ont été enregistrés.

En 1997, 3 collectes sont programmées :   le 14 février de 18h à 20h  
  le 02 mai       de 18h à 20h  
  le 03 octobre de 18h à 20h

Comment se passe le don dans notre commune ?

Tout simplement ... à la cantine de l'école ...

\* Visite vers le médecin

\* Prélèvement sous l'oeil attentif de l'infirmière

\* Petit repas sympa (plat chaud + fromage + dessert + boisson)

Pour donner ou simplement voir et se renseigner, les portes de la cantine sont ouvertes aux dates indiquées ci-dessus.

### DANS LE SECTEUR :

Un Club de Karaté à Viuz en Sallaz

La MJC à Viuz en Sallaz qui offre de nombreuses activités

Le Musée Paysan à Viuz en Sallaz et ses activités

L'Ecomusée à St Jeoire

L'Ecole de musique pour le canton

### DES TELEPHONES UTILES :

Pompiers	18
Gendarmerie	04.50.35.80.04
Assistante Sociale	04.50.36.96.96 tous les mardis de 9h à 11h30
	04.50.35.80.05 tous les vendredis de 9h à 12h
Mairie	04.50.95.10.38

### DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Pour les ordures ménagères	: Syndicat Risse et Foron, président Mr PITTET maire-adjoint de Viuz en Sallaz
Pour l'assainissement	: Syndicat du Thy, président Mr HUDRY, maire de Peillonex
Pour le C.E.G. et Transports scolaires	: Syndicat du C.E.G., président Mr BLENGINO, maire-adjoint de SAINT JEOIRE
Pour le Centre de Secours	: Syndicat Intercommunal du Centre de Secours, président Mr CHAVANNE , maire de St Jeoire

**ANNEE 1996**

## **SOMMAIRE**

**LE MOT DU MAIRE  
QUELQUES DATES  
ETAT CIVIL  
LES BUDGETS  
NOS DECHETS  
FORET COMMUNALE  
AU FIL DE L'EAU  
ET LES EAUX USEES  
QUELQUES INFORMATIONS SUR L'URBANISME  
PERMIS DE CONSTRUIRE  
UNE SI JOLIE PETITE ECOLE  
SOUS DES ECOLES / DETENTE  
ASSOCIATION CANTONALE PETITE ENFANCE  
ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE  
LA BOUGEOTTE  
JEUNESSE SPORTIVE DE LA TOUR  
AU JUDO CLUB  
LA FETE DES GRANGES TIRE SA REVERENCE  
C'EST AUSSI**





## RESTAURATION

### CROIX DE CHEZ MERMIN

1996



Tél. 04.50.95.10.38 - Fax 04.50.95.14.46

**HORAIRES**

Mardi : 14 h - 17 h

Jeudi : 17 h - 19 h

Samedi : 9 h - 11 h